

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–10 février 2015

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 9 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2015/9/Rev.1
3 février 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2015–2016

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration, PGB*:	Mme E. Joergensen	tél.: 066513-2603
--	-------------------	-------------------

Chef, PGBT**:	M. A. Crespel	tél.: 066513-2075
---------------	---------------	-------------------

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division du Secrétariat du Conseil d'administration

** Sous-Division de la traduction et de la documentation

-
1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est donc soumis au Conseil pour information.
 2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour à partir des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2015-2016**

EB.1/2015 (9-10 février)	EB.A/2015 (25-29 mai)	EB.2/2015 (9-13 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i>
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2014 (A) ➤ Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (A) ➤ Politique du PAM en matière de gestion du risque institutionnel (A) ➤ Politique en matière de résilience (A) ➤ Politique relative à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (A) ➤ Politique du PAM contre la fraude et la corruption (A) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) ➤ Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A) ➤ Politique en matière d'évaluation (A) ➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2014 (A) ➤ Désignation de trois membres du Comité d'audit (A) ➤ Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) ➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 (A) ➤ Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022 (A) ➤ Point sur l'examen du cadre de financement (I) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM relative aux transferts monétaires et aux bons (2008–2014), et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation par le PAM des fonds de financement commun pour la préparation et l'organisation des interventions humanitaires et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la phase pilote de l'initiative Achats au service du progrès du PAM (2008-2013), et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction (E) ➤ Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM, et réponse de la direction (E) ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011-2014), et réponse de la direction (E) ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (2012–2014) et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République-Unie de Tanzanie et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2014-2015, et réponse de la direction

EB.1/2015 (9-10 février)	EB.A/2015 (25-29 mai)	EB.2/2015 (9-13 novembre)
➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Indonésie (2009–2013) et réponse de la direction		➤ Rapport succinct de l'évaluation de REACH et réponse de la direction
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <i>Programmes de pays (A)</i> ➤ Madagascar	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <i>Programmes de pays (A)</i> ➤ Bénin	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <i>Programmes de pays (A)</i> ➤ Burkina Faso ➤ Guinée-Bissau ➤ Indonésie ➤ Sri Lanka ➤ Tadjikistan ➤ Ouganda ➤ Zambie
<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement ➤ Honduras ➤ Zambie c) Interventions prolongées de secours et de redressement ➤ Colombie ➤ Kenya (réfugiés) ➤ Kenya (secours) ➤ Philippines d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement ➤ République-Unie de Tanzanie c) Interventions prolongées de secours et de redressement ➤ Burkina Faso ➤ Éthiopie (secours) ➤ Soudan d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	<i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement ➤ Tchad ➤ Haïti b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement ➤ République démocratique populaire lao ➤ Mozambique c) Interventions prolongées de secours et de redressement ➤ République populaire démocratique de Corée ➤ République démocratique du Congo ➤ Pakistan ➤ Somalie ➤ Ouganda ➤ Zimbabwe d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement ➤ Myanmar
<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2014 b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2014 c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2014 d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2014 e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2014	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i>	<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i> a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2015 b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2015 c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2015
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I)	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I)	QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (A)

EB.1/2015 (9-10 février)	EB.A/2015 (25-29 mai)	EB.2/2015 (9-13 novembre)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2015-2016**

EB.1/2016 (8-12 février)	EB.A/2016 (23-27 mai)	EB.2/2016 (14-18 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau et désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur la politique en matière de nutrition (I) ➤ Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2015 (A) ➤ Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017 (E) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) ➤ Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2015 (A) ➤ Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) ➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2015) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2017-2018 (A) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction (E) ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Burundi et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2015-2016, et réponse de la direction (E) ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée, et réponse de la direction

EB.1/2016 (8-12 février)	EB.A/2016 (23-27 mai)	EB.2/2016 (14-18 novembre)
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République-Unie de Tanzanie 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ République démocratique populaire lao ➤ Mozambique
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cambodge <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>

EB.1/2016 (8-12 février)	EB.A/2016 (23-27 mai)	EB.2/2016 (14-18 novembre)
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES > Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)	QUESTIONS DIVERSES > Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)	QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2015-2016

(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2015 (9-10 février)

- *Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet (I)*

À l'issue de l'adoption de l'Examen quadriennal complet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Conseil économique et social des Nations Unies a prié les fonds et programmes des Nations Unies de donner suite à un certain nombre de décisions assorties de délais, en vue de rationaliser et harmoniser leurs activités dans plusieurs domaines. Le Secrétariat fournira un point de la situation concernant les mesures prises et un calendrier d'exécution.

EB.A/2015 (25-29 mai)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2014 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2014 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

- *Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (A)*

Comme suite à l'évaluation en 2013 de la politique en matière de problématique hommes-femmes de 2009 et conformément à la nécessité d'adapter le PAM à sa mission et de rendre compte des résultats obtenus dans le domaine de la problématique hommes-femmes, la nouvelle politique du PAM (pour 2015-2020) sera harmonisée avec le Cadre de résultats stratégiques et le Cadre de résultats de gestion pour 2014-2017. Sa concordance avec les normes de performance et d'établissement de rapports établies pour toutes les entités des Nations Unies en application du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sera explicitée dans le cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM. La politique exposera une vision d'ensemble visant à s'attaquer aux problèmes relatifs à la parité des sexes, en particulier dans les environnements d'urgence et les situations prolongées de secours et de redressement, dans le cadre du Défi Faim zéro et du nouveau programme de développement durable pour l'après-2015.

- *Politique du PAM en matière de gestion du risque institutionnel (A)*

La politique actuelle du PAM en la matière a été approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2005. La gestion du risque institutionnel est jugée cruciale pour le renforcement de l'obligation redditionnelle et elle est un élément de plus en plus important des partenariats. La politique actualisée intégrera les évolutions qui se sont produites depuis 2005, y compris le raffermissement des liens existant au PAM entre la gestion de la performance et la gestion des risques, l'incorporation de la gestion des risques dans la programmation, les processus et les outils, et la publication de la déclaration sur l'appétence au risque du PAM; elle donnera en outre des orientations stratégiques aux fins de la gestion du risque institutionnel.

- *Politique en matière de résilience (A)*

La politique en matière de résilience s'inspire des politiques précédentes et de l'expérience opérationnelle du PAM, ainsi que de l'approche conjointe adoptée par les organismes ayant leur siège à Rome vis-à-vis de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle offre au PAM une vision d'ensemble et un cadre susceptibles de l'aider à adapter ses programmes compte tenu de ceux des gouvernements et des partenaires en vue d'opérer une véritable réorientation axée sur le renforcement de la résilience des personnes, des communautés et des pays les plus vulnérables, et contribue à confirmer la fiabilité du PAM en tant que partenaire œuvrant aux côtés d'autres acteurs pour apporter un appui tenant compte du contexte. La politique remplace le document intitulé "Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe: Renforcer la sécurité alimentaire et la capacité de résistance" (WFP/EB.2/2011/4-A).

➤ *Politique relative à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (A)*

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont un élément important de la démarche suivie par le PAM pour réduire la faim et relever le Défi Faim zéro, en particulier les deux premiers piliers de ce défi, concernant respectivement l'élimination du retard de croissance et l'accès universel à une alimentation adéquate toute l'année, ce qui se retrouve aussi dans le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017. S'appuyant sur sa présence dans plus de 75 pays et sur les activités de son Centre d'excellence pour la lutte contre la faim, le PAM est bien placé pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en transférant des connaissances techniques ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Pour élaborer sa politique, le PAM s'inspirera de son Plan stratégique pour 2014-2017, ainsi que de ses politiques précédentes, de son expérience opérationnelle et de ses pratiques en matière de renforcement de la coopération entre les pays en développement. Cette politique guidera les opérations que le PAM mène au niveau national, régional et mondial pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

➤ *Politique du PAM contre la fraude et la corruption (A)*

Ce document constituera une révision de la politique et des procédures appliquées par le PAM pour lutter contre la fraude, la corruption et la collusion, que le Conseil avait approuvées à sa deuxième session ordinaire de 2010. Il incorporera des changements concernant la façon dont le PAM mène ses activités d'enquête et de contrôle concernant les fournisseurs et les tiers, et comprendra: i) une clause interdisant toute pratique coercitive ou obstructive lors du déroulement d'une enquête du PAM; ii) des dispositions renforçant l'obligation qu'ont les fournisseurs de permettre au PAM d'accéder à certaines informations; iii) le nouveau libellé de la clause qui doit figurer dans les contrats conclus avec les fournisseurs; iv) une section consacrée à la prévention des conflits d'intérêts; v) la mise en place de mécanismes devant permettre de vérifier que la clause figure bien dans l'ensemble des marchés et des accords de coopération; et v) des précisions concernant la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble des employés et des fournisseurs du PAM reçoivent la formation voulue. La politique sera examinée par le Comité d'audit et soumise au Conseil pour approbation.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E)*

Ce document fera le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➤ *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre comprend des normes minimales et est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le document rend compte des progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour le cadre et le plan d'action, y compris les réalisations, les possibilités et les difficultés.

EB.2/2015 (9-13 novembre)

➤ *Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)*

Compte tenu de l'évolution constante du contexte de l'action humanitaire, ce nouveau document de politique générale sur la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise comblera un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique paru en 2011 (WFP/EB.2/2011/4-B). Il s'attachera à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation et de l'intervention en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fera fond sur la version mise à jour du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et tiendra compte des constatations issues de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM.

➤ *Politique en matière d'évaluation (A)*

À l'issue de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et le Comité d'aide au développement, qui s'est achevé en 2014, il a été recommandé au PAM de réviser sa politique d'évaluation de 2008 conformément: i) aux normes et pratiques optimales actuelles du GNUE; ii) au Plan stratégique et aux engagements connexes en faveur du renforcement du rôle de l'évaluation dans la gestion de la performance; et iii) aux évolutions du système international d'évaluation. La nouvelle politique actualisera et précisera l'objet et la portée de la fonction d'évaluation au PAM, les rôles et responsabilités respectifs du Conseil d'administration, du Bureau de l'évaluation et des différents responsables, et donnera des orientations sur les capacités nécessaires, les ressources à mobiliser, le choix des évaluations à mener, la couverture des évaluations ainsi que leur utilisation dans l'ensemble du PAM.

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

EB.1/2016 (8-12 février)

➤ *Point sur la politique en matière de nutrition (I)*

Comme convenu avec le Conseil à sa session annuelle de 2012, tous les deux ans à compter de 2013, le Secrétariat doit communiquer au Conseil, à sa session annuelle, un point de la situation concernant la politique en matière de nutrition. Toutefois, étant donné que l'évaluation de ladite politique (phase 1) sera présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2015, le point prévu en 2015 a été reporté à la première session ordinaire de 2016. Il abordera les principaux thèmes retenus, en détaillant les mesures prises par le PAM pour mettre en œuvre la politique de 2012 au niveau mondial et à celui des pays, les financements disponibles et les problèmes à prendre en compte pour l'avenir.

➤ *Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet (I)*

À l'issue de l'adoption de l'Examen quadriennal complet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Conseil économique et social des Nations Unies a prié les fonds et programmes des Nations Unies de donner suite à un certain nombre de décisions assorties de délais, en vue de rationaliser et harmoniser leurs activités dans plusieurs domaines. Le Secrétariat fournira un point de la situation concernant les mesures prises et un calendrier d'exécution.

EB.A/2016 (23-27 mai)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2015 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2015 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014–2017 (E)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a approuvé le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017. L'examen à mi-parcours rendra compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques, comportera une évaluation des risques et appellera l'attention sur les changements survenus depuis 2012, qu'il faudra prendre en compte lors de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2018-2021.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (E)*

Ce document fait le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➤ *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (I)*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre comprend des normes minimales et est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le document rend compte des progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour le cadre et le plan d'action, y compris les réalisations, les possibilités et les difficultés.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2014 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2014. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels se sera fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de trois membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2015, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Ce document présentera les recommandations formulées au Conseil pour approbation.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM (A)*

Ce document présentera au Conseil, pour approbation, la méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects arrêtée à l'issue des débats tenus lors des deux sessions ordinaires de 2014 et de consultations informelles.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2014, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document sera présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil pour information. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014) (I)*

Le rapport sur le recours aux mécanismes de préfinancement comprendra l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2015 (9-13 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2016-2018, y compris le budget du PAM pour 2016.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022 (A)*

Ce document contiendra, à l'intention du Conseil, la recommandation du Groupe d'évaluation relative à la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Point sur l'examen du cadre de financement (I)*

À sa session annuelle de 2014, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape suivante de l'examen du cadre de financement, comme indiqué dans le document portant la cote WFP/EB.A/2014/6-D/1. Le rapport présenté à la deuxième session ordinaire de 2015 fera le point sur les progrès accomplis en la matière.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2015-2016. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2016 (23-27 mai)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2015 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2015. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels se sera fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil désignera deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des deux membres du Comité d'audit devant être nommés en 2017.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2015, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document sera présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil pour information. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2015) (I)*

Le rapport sur le recours aux mécanismes de préfinancement comprendra l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2017-2018 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2017-2018, y compris le budget du PAM pour 2017.

Il sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2016-2017. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2015 (9–10 février)

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM relative aux transferts monétaires et aux bons (2008–2014), et réponse de la direction (E)*

La gamme de modalités à la disposition du PAM s'est élargie avec l'ajout des transferts monétaires et des bons; il s'agit là de l'une des évolutions les plus marquantes ayant découlé du Plan stratégique, qui s'applique à tous les contextes et à tous les types d'opérations du PAM. Prévue dans le cycle d'évaluation des politiques, cette évaluation examine la qualité de la politique, les dispositifs d'appui à sa mise en œuvre, les processus internes, le financement, le choix de telle ou telle modalité, les dispositifs de suivi et les résultats.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'utilisation par le PAM des fonds de financement commun pour la préparation et l'organisation des interventions humanitaires (2009–2013), et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation, deuxième d'une série de trois évaluations stratégiques consacrées à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise, analyse la contribution des flux financiers provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence, des fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et des fonds humanitaires communs à l'efficacité des préparatifs et des interventions du PAM, y compris les activités qu'il mène avec ses partenaires chargés de l'exécution et de la coordination.

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la phase pilote de l'initiative Achats au service du progrès du PAM (2008-2013), et réponse de la direction (E)*

Il s'agit là de l'évaluation récapitulative de cet important programme pilote. Bien que l'initiative Achats au service du progrès (P4P) soit un programme spécifique, cette évaluation est classée dans la catégorie des évaluations stratégiques en raison de la vaste envergure opérationnelle de l'initiative, de la méthode novatrice suivie, consistant à tirer parti des opérations du PAM en cours pour accroître l'impact sur le développement, et des incidences sur la stratégie du PAM s'agissant de questions transversales telles que les achats, le développement des capacités des agriculteurs et le développement des marchés, les partenariats ou encore les systèmes de gestion des données probantes et des enseignements.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Indonésie (2009–2013) et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2009 à 2013 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

EB.A/2015 (25-29 mai)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM, et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation, qui est la dernière des trois évaluations stratégiques consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, examinera l'initiative transversale concernant le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise, lancée pour mettre au point le nouveau modèle d'intervention du PAM pour les situations d'urgence de grande ampleur. Elle étudiera les progrès réalisés par le PAM dans l'adaptation de sa capacité et de ses systèmes, directives, services et partenariats, l'objectif étant de pouvoir intervenir efficacement dans des environnements de plus en plus imprévisibles et complexes, en tenant compte de la transition opérée de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire. Cette évaluation visera à éclairer l'élaboration d'une nouvelle politique relative aux interventions d'urgence.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011-2014), et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation portera sur l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne, soit une opération d'urgence menée en République arabe syrienne et une autre à l'échelle régionale, et examinera l'orientation et le positionnement stratégiques, l'efficacité, la stratégie de programmation ainsi que la performance des opérations et les résultats obtenus. Elle sera conduite en même temps que l'évaluation de l'initiative de coordination du système de responsabilisation et de partage des enseignements tirés de l'expérience pour la Syrie, relevant du Comité permanent interorganisations, et devrait permettre de tirer des leçons qui éclaireront à l'avenir l'élaboration des stratégies et des programmes.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

EB.2/2015 (9–13 novembre)

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (2012–2014) et réponse de la direction (E)*

La politique du PAM en matière de nutrition, adoptée en 2012, a défini le rôle du PAM pour ce qui est de réduire la dénutrition grâce à ses programmes et à ses partenariats, ce qui englobe le traitement et la prévention de la malnutrition aiguë modérée, la prévention de la malnutrition chronique, les carences en micronutriments et les programmes tenant compte de la nutrition. Le Conseil a demandé que la politique soit évaluée en 2015, soit au moins une année plus tôt que ce que prévoit le cycle habituel d'évaluation des politiques. Cette évaluation portera sur la qualité de la politique, sur les modalités d'exécution qui lui sont associées, notamment les moyens mis en œuvre et l'appui technique fourni, les partenariats et les procédures opératoires, comme la gestion des données factuelles, ainsi que sur les résultats obtenus à ce jour.

- *Rapport de synthèse des évaluations consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et réponse de la direction (E)*

Ce rapport de synthèse clôturera la série d'évaluations stratégiques consacrées au travail du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Cette synthèse, qui a pour objet d'éclairer les orientations stratégiques du PAM et de renforcer l'efficacité, prendra en considération l'évolution des conditions dans lesquelles vivent les populations tant urbaines que rurales exposées à l'insécurité alimentaire, les conflits complexes, les crises survenant brutalement et les situations d'urgence à évolution lente qui mobilisent un nombre croissant d'acteurs de l'aide humanitaire, l'architecture internationale en matière d'action humanitaire et le Programme de transformation.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République-Unie de Tanzanie et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2014–2015, et réponse de la direction (E)*

Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

- *Rapport succinct de l'évaluation de REACH et réponse de la direction (E)*

Lancé en 2011, le partenariat Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH) vise à améliorer la gouvernance et la programmation dans le domaine de la nutrition, en vue d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan nutritionnel. Cette évaluation présente un intérêt stratégique, car le PAM joue un rôle de chef de file dans le cadre de cette initiative associant plusieurs partenaires. Elle permettra de mieux cerner le travail de partenariat effectué par le PAM en matière de programmes nutritionnels, ainsi que sa capacité à remédier au problème de la perpétuation de la faim, deux questions qui ont été soulevées dans de récentes évaluations stratégiques portant sur le passage de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire opérée par le PAM. Cette évaluation complètera d'autres travaux portant sur le portefeuille d'activités nutritionnelles du PAM, qui prend de plus en plus d'ampleur.

EB.1/2016 (8–12 février)

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

EB.A/2016 (23-27 mai)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Burundi et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2015-2016, et réponse de la direction (E)*

Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficience dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la politique du PAM en matière de renforcement des capacités, adoptée en 2009, ses modalités d'exécution (notamment le plan d'action qui lui est associé) et ses résultats. Le Plan stratégique pour 2008-2013 a marqué un tournant dans l'orientation stratégique du PAM et a eu des incidences sur les activités de développement des capacités menées dans le cadre du passage à l'assistance alimentaire; cette réorientation est maintenue dans le Plan stratégique pour 2014-2017.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée, et réponse de la direction*

Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations formulées à l'issue des évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée, réalisées lors des années précédentes dans plusieurs pays.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2015 (9-10 février)

Programmes de pays (A)

Le Conseil est saisi, pour approbation, du programme de pays ci-après:

- Madagascar

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Honduras
- Zambie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Colombie
- Kenya (réfugiés)
- Kenya (secours)
- Philippines

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2015 (25-29 mai)

Programmes de pays (A)

Le Conseil est saisi, pour approbation, du programme de pays ci-après:

- Bénin

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'activité de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République-Unie de Tanzanie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burkina Faso
- Éthiopie (secours)
- Soudan

EB.2/2015 (9-13 novembre)*Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Burkina Faso
- Guinée-Bissau
- Indonésie
- Sri Lanka
- Tadjikistan
- Ouganda
- Zambie

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tchad
- Haïti

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République démocratique populaire lao
- Mozambique

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée
- République démocratique du Congo
- Pakistan
- Somalie
- Ouganda
- Zimbabwe

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Myanmar

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.1/2016 (8-12 février)

Programmes de pays (A)

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du programme de pays ci-après:

- Éthiopie

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'activité de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Cambodge

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2016 (23-27 mai)

Programmes de pays (A)

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du programme de pays ci-après:

- République-Unie de Tanzanie

EB.2/2016 (14-18 novembre)

Programmes de pays (A)

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Bangladesh
- République démocratique populaire lao
- Mozambique

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afghanistan

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2015 (9-10 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I)*
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2015-2016 est présentée pour information.

EB.A/2015 (25-29 mai)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (I)*
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2015-2016 sera présentée pour information.

EB.2/2015 (9-13 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (A)*
En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017.

EB.1/2016 (8-12 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I)*
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2016-2017 sera présentée pour information.

EB.A/2016 (23-27 mai)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I)*
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2016-2017 sera présentée pour information.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (A)*
En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2017-2018.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2015 (9-10 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*
Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM:
 - i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2014;
 - ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
 - iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (I)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2014. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2014, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

EB.1/2016 (8-12 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2015;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2016 (23-27 mai)

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (I)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2015. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2015, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2015 (9-10 février)

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté par oral au Conseil pour information.

EB.A/2015 (25-29 mai)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

EB.1/2016 (8-12 février)

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

EB.A/2016 (23-27 mai)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES RÉUNIONS IMPORTANTES, 2015-2016

	2015		2016	
JANVIER	15 CRGAA	19-23		
FÉVRIER	PAM FIDA/CG 100 CQCJ	9-10 16-20 23-25	PAM FIDA/CG 34 LARC	8-12 15-19 22-26
MARS	154 CF 117 CP 151 CL	9-13 9-13 23-27	33 APRC 102 CQCJ	7-11 14-16
AVRIL	FIDA/CA	20-24	29 ARC FIDA/CA 33 NERC	4-8 11-15 17-21
MAI	PAM	25-29	30 ERC 159 CF 119 CP PAM 154 CL	2-5 16-20 16-20 23-27 30/5-3/6
JUIN	39 C 152 CL	6-13 15	39 CODEX	27/6-2/7 (Rome)
JUILLET	38 CODEX	6-11 (Genève)	32 COFI 23 COFO	11-15 18-22
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA 101 CQCJ	14-18 28-30	FIDA/CA 25 COAG	19-23 26-30
OCTOBRE	42 CSA JMA	12-17 16 (Vendredi)	71 CCP JMA 43 CSA 103 CQCJ	3-5 17 (Lundi) 17-22 24-26
NOVEMBRE	158 CF* 118 CP* PAM 153 CL	2-6 2-6 9-13 30/11-4/12	159 CF 120 CP PAM	7-11 7-11 14-18
DÉCEMBRE	FIDA/CA*	14-18	155 CL FIDA/CA	5-9 12-16

Pâques: 5 avril 2015
 Ramadan: 18 juin–16 juillet 2015
 Eid al-Fitr: 17 juillet 2015
 Eid al-Adha: 23 septembre 2015

Pâques: 27 mars 2016
 Ramadan: 6 juin–5 juillet 2016
 Eid al-Fitr: 6 juillet 2016
 Eid al-Adha: 11 septembre 2016

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
C	Conférence	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CCP	Comité des produits	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
CF	Comité financier	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CL	Conseil	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COFI	Comité des pêches	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COFO	Comité des forêts	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CP	Comité du programme		

(*) Programmation modifiée par rapport au calendrier soumis à la session antérieure du Conseil